

Le Président Macron a décidé lors de sa visite au château de Chambord de se mettre les chasseurs dans la poche et il ne leur refuse rien. Après leur avoir donné satisfaction sur le montant du permis de chasse national qui passe de 400 € à 200 €, le gouvernement a pris par arrêté ministériel toutes sortes de petites gâteries pour les fédérations départementales de chasseurs.



Dans les Pyrénées-Orientales et l'Hérault les conditions de chasse aux mouflons sont modifiées par un arrêté du 12 décembre 2018 et elles permettent à présent l'emploi des chiens

en battue dans la chasse à ces ovins sauvages, porteurs de trophée.

On se doutait bien que la réintroduction de ces paisibles brouteurs n'était pas qu'une lubie du « développement durable » mais qu'elle apporterait quelques satisfactions à ceux qui prétendent être les premiers écologistes de France.

Cette chasse aux chiens courants est une nuisance évidente pour la tranquillité de la faune pyrénéenne de montagne et prouve l'indigence des prétendues mesures favorables à la biodiversité par les chasseurs eux-mêmes... Peut-on conserver tout en perturbant ?

Le plus grave encore, le chasseur-président a souhaité répondre favorablement aux demandes des porteurs de fusils pour autoriser la chasse d'espèces protégées, alors qu'en France sur les 64 espèces d'oiseaux chassées 20 sont déjà sur la Liste rouge des espèces menacées de disparition, liste établie par l'Union Internationale de Conservation de la Nature (UICN).

Par un arrêté du 20 janvier 2019, François de Rugy, ministre de la Transition écologique, vient d'autoriser le tir aux Oies cendrées en février sans risque de verbalisation. 4 000 Oies cendrées, Oies rieuses ou Oies des Moissons pourront être prélevées dans toute la France.

Pour la biodiversité, la France en Marche... au pas de l'oie !